



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois de septembre 2021 à 19 h 30 au Centre Paulinoix à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Carol Rivard, conseillère n° 3 et mairesse suppléante;
monsieur Léo Quenneville, conseiller n° 4;
madame France Desroches, conseillère n° 5;
monsieur Denis Thomas, conseiller n° 6;

Absence motivée : monsieur Claude Leroux, maire.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Carol Rivard.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

10 personnes sont présentes.

1. Résolution # 2021-09-307
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 à 19 h 47.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution # 2021-09-308
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

D'adopter l'ordre du jour en retirant le point 6.5 et en ajoutant les points 6.8 et 6.9 en laissant le point varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 17 août 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

4. Finances
 - 4.1 Liste des comptes à payer;
 - 4.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement # 407-2021;
5. Affaires ajournées :
 - 5.1 Adoption du règlement # 415-2021 modifiant le règlement # 365-2017 concernant le bruit (RM-420);
 - 5.2 Démission de l'employé 22-0148;
 - 5.3 Demande de paiement à la municipalité de Napierville;
 - 5.4 Embauche de trois pompiers à temps plein en garde interne;
6. Affaires nouvelles :
 - 6.1 Appui au projet d'hébergement familial pour les touristes et employés au Centre de plein air l'Estacade dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse;
 - 6.2 Liste des événements à caractère culturel prévus pour la fin 2021 et l'année 2022 pour le catalogue de la Rencontre des arts;
 - 6.3 Dépenses pour événement (départs à la retraite);
 - 6.4 Contribution financière pour utilisation des locaux à l'église;
 - 6.5 Déplacement du radar pédagogique vers l'avenue André-Gagnon (RETIRÉ);
 - 6.6 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement # 416-2021 relatif à la rémunération du personnel électoral;
 - 6.7 Ajout d'arrêt sur la rue St-Maurice coin Boissonnault;
 - 6.8 Réembauche de l'employé # 61-0025;
 - 6.9 Remerciements à madame Marie Lili Lenoir et monsieur Jacques-M. Daigle;
7. Rapports mensuels des services;
8. Certificat de crédits suffisants;
9. Varia;
 - 9.1 Tarifs des activités d'automne 2021;
10. Période de questions;
11. Prochaine séance : 5 octobre 2021;
12. Clôture et levée de l'assemblée.

☞ ADOPTÉE ☞

3. Résolution # 2021-09-309

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2021

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

4.1 Résolution # 2021-09-310

LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 août au 31 août 2021 dont le montant est de 113 207,14 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2 Résolution # 2021-09-311

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports du mois de juillet des dépenses autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement # 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

5. AFFAIRES AJOURNÉES

5.1 Résolution # 2021-09-312

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 415-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 365-2017 CONCERNANT LE BRUIT (RM-420)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le projet de règlement relatif au présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance ordinaire du 17 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, sont en possession d'une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 du règlement # 365-2017 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«Article 4

Il est défendu à quiconque d'exécuter, sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité, des travaux d'excavation ou des travaux de construction, de reconstruction, de modification, de réparation ou de démolition d'un bâtiment, d'une structure, d'un véhicule à moteur, d'une chaudière à vapeur ou de toute autre machine à l'aide d'un bélier mécanique ou tout autre appareil bruyant entre 23 h et 7 h.»

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

L'article 7 du règlement # 365-2017 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«Article 7



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Il est défendu de faire usage de cloches, de sirènes, de sifflets, de carillons, de microphones, d'amplificateurs, de tout appareil reproducteur de son ou de tout autre objet causant un bruit insolite entre 23 h et 7 h.»

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 8

Le premier alinéa de l'article 9 du règlement # 365-2017 est remplacé par ce qui suit :

« Il est défendu de faire usage, entre 23 h à 7 h, de tout appareil ou instrument muni ou non d'un moteur causant un bruit qui importune les voisins.»

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce septième jour du mois de septembre 2021.

Carol Rivard
Mairesse suppléante

Édith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	17 août 2021
Dépôt du projet de règlement :	17 août 2021
Adoption :	7 septembre 2021
Promulgation :	

ADOPTÉE

5.2 Résolution # 2021-09-313

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ # 22-0148

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de l'employé # 22-0148;

EN CONSÉQUENCE:

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil prend acte de la démission de l'employé # 22-0148 qui est effective le 18 août 2021.

ADOPTÉE

5.3 Résolution # 2021-09-314

DEMANDE DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT les factures (16) portant les numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163 relatives à des interventions du service de sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-12-280 où la municipalité déposait une contre-offre de 47 021,72 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT les discussions entre les maires et la mairesse le 17 août 2021 relatives à ces 16 factures;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte de déposer une dernière contre-offre de 42 000 \$ à la municipalité de Napierville afin de régler le litige concernant le paiement des factures 20147, 20148 et 20150 à 20163.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint, en son absence, ainsi que le directeur du service incendie en collaboration avec la municipalité de Saint-Valentin pour développer une entente multicaserne avec les directions générales et direction du service incendie de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE les factures 20328 et 20330 à 20333 demeureront en attente d'une entente entre les municipalités.

QUE le conseil municipal autorise qu'à défaut de l'entente précédemment décrite avec la municipalité de Napierville, d'accepter de prendre les procédures légales requises relatives au dossier et d'annuler toutes contre-offres ayant été offertes à la municipalité de Napierville pour le paiement des factures initiales en souffrance.

☞ ADOPTÉE ☞

5.4 Résolution # 2021-09-315

EMBAUCHE DE TROIS POMPIERS À TEMPS PLEIN EN GARDE INTERNE

CONSIDÉRANT QU'à la suite des appels de candidatures et à un processus d'embauche, trois (3) candidats ont été retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de trois nouveaux employés : Messieurs Jean Hamel, Olivier Julien et Maxime Lavoie, conditionnellement à la réception d'une attestation médicale démontrant que le candidat est apte à remplir les conditions d'emploi du métier de pompier de façon sécuritaire pour eux-mêmes, leurs collègues et les citoyens. Ces employés occuperont les postes de pompiers à temps plein en garde interne (poste permanent).

QUE la rémunération soit selon les lettres de confirmation d'embauche.

QU'une période de probation de six(6) mois travaillés débutera à l'entrée en fonction le 13 septembre 2021.

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution # 2021-09-316

**APPUI AU PROJET D'HÉBERGEMENT FAMILIAL POUR LES TOURISTES
ET EMPLOYÉS AU CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES JEUNESSE**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame France Desroches:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie le Centre de plein air l'Estacade afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse.

QUE l'ajout d'un nouveau pavillon comprenant de l'hébergement familial et une salle multifonctionnelle sera un ajout important à l'offre déjà existante du Centre de plein air l'Estacade. Ceci permettra de diversifier l'offre touristique présente sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tout en créant de nouveaux emplois.

∞ ADOPTÉE ∞

6.2 Résolution # 2021-09-317

**LISTE DES ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE CULTUREL PRÉVUS POUR LA
FIN 2021 ET L'ANNÉE 2022 POUR LE CATALOGUE DE LA RENCONTRE
DES ARTS**

Proposée par monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal approuve les activités à caractère culturel soumises par la coordonnatrice au service des loisirs et événements pour novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022.

QUE le conseil autorise la publication dans le catalogue Rencontre des arts de novembre 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

6.3 Résolution # 2021-09-318

DÉPENSE POUR ÉVÉNEMENT (DÉPARTS À LA RETRAITE)

CONSIDÉRANT l'événement pour souligner les départs à la retraite de madame Marie Lili Lenoir et monsieur Jacques-M. Daigle;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve les dépenses pour un budget maximal de 200 \$ pour l'achat de fleurs et du vin.

☞ ADOPTÉE ☞

6.4 Résolution # 2021-09-319

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX À L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT l'utilisation par le comité d'Aide à la famille d'un local pour le remisage des denrées recueillies lors de la guignolée;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QU'exceptionnellement cette année, en raison de l'impossibilité pour la Fabrique d'organiser des collectes de fonds (COVID-19), le conseil municipal défraie la somme de 1 500 \$ pour l'utilisation du local du comité d'Aide à la famille.

☞ ADOPTÉE ☞

6.5 DÉPLACEMENT DU RADAR PÉDAGOGIQUE VERS L'AVENUE ANDRÉ-GAGNON (RETIRÉ)

6.6 Résolution # 2021-09-320

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 416-2021 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Monsieur Denis Thomas, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 416-2021 relatif à la rémunération du personnel électoral;
- dépose le projet de règlement numéro 416-2021 relatif à la rémunération du personnel électoral.

☞ ADOPTÉE ☞



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

6.7 Résolution #2021-09-321

AJOUT D'ARRÊT SUR LA RUE ST-MAURICE COIN BOISSONNAULT

CONSIDÉRANT la réception de plaintes relatives à la vitesse des utilisateurs sur la rue St-Maurice;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà deux panneaux d'arrêt sur la rue Boissonnault;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil approuve l'ajout de deux panneaux d'arrêt sur la rue St-Maurice au coin de la rue Boissonnault.

QUE le conseil autorise l'acquisition du matériel de signalisation requis pour implanter cette nouvelle signalisation routière.

☞ ADOPTÉE ☞

6.8 Résolution #2021-09-322

RÉEMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ N° 61-0025

CONSIDÉRANT le document transmis par la personne identifiée par le numéro d'employé 61-0025;

ATTENDU la réception d'un billet médical reçu le 16 août 2021;

ATTENDU la résolution # 2021-06-222 du 8 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal procède à la réembauche de l'employé n° 61-0025.

☞ ADOPTÉE ☞

6.9 Résolution # 2021-09-323

REMERCIEMENT À MADAME MARIE LILI LENOIR ET MONSIEUR JACQUES-M. DAIGLE

CONSIDÉRANT les départs à la retraite de madame Marie Lili Lenoir et monsieur Jacques-M. Daigle;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal remercie madame Marie Lili Lenoir et monsieur Jacques-M. Daigle pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

∞ ADOPTÉE ∞

7. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels des services incendie, de loisirs et événements, d'urbanisme et de la voirie.

8. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2021-09-310, 2021-09-311, 2021-09-315, 2021-09-318, 2021-09-319, 2021-09-321.

Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La dépense en lien avec la résolution 2021-09-322 étant inconnue, elle ne fait pas l'objet de certificat de crédits suffisants.

9. VARIA

9.1 Résolution # 2021-09-324

TARIF DES ACTIVITÉS - AUTOMNE 2021

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution complète la résolution # 2021-04-110;

CONSIDÉRANT l'ajout d'activités pour l'automne 2021;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

QUE le conseil municipal établisse les tarifs des activités sportives et autres pour les résidents:

Activité	Résident	Par cours
Ukulele	25 \$	10 \$
Yoga (jour)	100 \$	-
Zumba	75 \$	-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

11. Résolution # 2021-09-325

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LA MAIRESSE SUPPLÉANTE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER:

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 34.

Carol Rivard
Mairesse suppléante

Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, _____, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.